

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 5 février 2025**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Gabriel Dagenais (virtuel)	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand	
M. André Mongeau	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Nathalie Couturier	Directrice du service des ressources humaines
Mme Jade Ouellette	Stagiaire du service des ressources humaines
Mme Caroline Provost	Directrice du service des ressources éducatives primaire et adaptation scolaire
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Est absent :

M. Charles Perreault

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

451^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 29 janvier 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 5 février 2025 à 19h00** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024 ([doc. 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 8.1 PEVR – *Suivi*
 - 8.2 Fusion ÉA - FP– *Suivi*
- 9.0 Service des ressources humaines (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 9.1 Sondage organisationnel – *Information* ([doc. 9.1](#))
 - 9.2 Compte-rendu du comité des ressources humaines du 26 novembre 2024 - *Information* ([doc. 9.2](#))
- 10.0 Service des ressources éducatives (*temps estimé : 30 minutes*)
 - 10.1 Amendement - Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire – *Lancement en consultation – Lancement en consultation* ([docs. 10.1](#))
 - 10.2 Présentation des résultats de la 1^{re} étape au primaire – *Information* ([doc.10.2](#))
 - 10.3 Présentation des résultats de la 1^{re} étape au secondaire – *Information* ([doc. 10.3](#))
 - 10.4 État de situation du décrochage – *Information*
 - 10.5 Résultats des épreuves de janvier - *Information*
- 11.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (*temps estimé : 30 minutes*)
 - 11.1 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Lancement en consultation* ([docs. 11.1](#))
- 12.0 Service du secrétariat général et des communications (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 12.1 Amendement à la Politique d'accès aux documents du centre de services scolaire des Laurentides et protection des renseignements personnels – *Lancement en consultation* ([docs. 12.1](#))
- 13.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information*
- 14.0 Affaires diverses
- 15.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024.](#)

452^e RÉOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024 avec la modification suivante : enlever le mot *DÉROULEMENT* au début du procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

En suivi à une question posée à l'occasion de la dernière séance du conseil d'administration, relativement à l'impact d'avoir un nouveau nom pour l'éducation des adultes, la formation professionnelle et le service aux entreprises, le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le nom qui se retrouvera sur le diplôme des élèves est le nouveau nom adopté.

Le 11 décembre dernier, des précisions ont également été demandées relativement aux règles conventionnées pour les journées pédagogiques qui se retrouvent à la fin et en début d'année scolaire.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, informe les membres des règles applicables en faisant la lecture de celles-ci.

6.0 Période de questions - Public

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, invite le directeur général à faire une présentation puisque des questions reçues en amont de la séance visent le projet de la nouvelle école de Val-David.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'une correspondance relativement à des compressions, un gel d'embauche administratif et la mise sur pause de certains projets a été reçue en décembre du ministère de l'Éducation. Ceci implique que des projets de construction et de reconstruction sont mis sur pause indépendamment de la volonté du Centre de services scolaire des Laurentides. Ce contexte de mise sur pause est provincial et survient après des investissements massifs en éducation. M. Tardif rappelle que dans les dernières années, la clientèle scolaire s'est accrue de 13 % et le soutien direct à l'élève s'est accru de 48 %.

M. Tardif précise que la construction de l'école de Val-David qui a été autorisée vers 2021-2022 n'est pas remise en question, mais qu'il y a actuellement un moratoire pour ce type de projet. Il y aurait environ 50 projets d'école qui sont suspendus dans la province.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que les démarches qui peuvent être effectuées au sein du Centre de services scolaire se poursuivent pour être prêt lorsque le moratoire sera levé. Notamment, le « 90 % » au niveau de la conception sera soumis au ministère de l'Éducation pour obtenir la validation finale et être prêt pour l'appel d'offres.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'il sera possible de fonctionner avec les immeubles existants pour la prochaine année, mais que la croissance de la clientèle nécessitera d'aller de l'avant avec la construction. Il est possible de devoir recourir à des locaux modulaires si le moratoire devait perdurer.

Mesdames Diane Croteau-Labouly et Maude Messier, résidentes de Val-David, expliquent vouloir suivre le dossier et adresser la situation soulignant qu'il y a urgence et beaucoup de problèmes. Celles-ci indiquent vouloir assurer la mobilisation. Elles expriment vouloir bien comprendre ce qui se passe.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que la construction n'est pas remise en question, seulement en pause et que les confirmations écrites reçues demeurent valables.

M. Tardif explique que les derniers éléments de planification seront remis au ministère de l'Éducation d'ici deux semaines.

Mme Maude Messier, résidente de Val-David, demande ce que veut dire la notion : « qu'il n'y aura pas de coupures de services au niveau des élèves ».

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que le gel d'embauche ne vise pas les établissements, mais les postes administratifs, qui sont tous indirectement en service à l'élève. Il est donc toujours possible que le service soit affecté malgré le peu d'absentéisme et de postes vacants, puisque les postes sont déjà majoritairement pourvus.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture des questions reçues, dont notamment la question suivante :

« Quels sont les impacts à anticiper en termes financiers et en termes de diminution des services aux élèves compte tenu de la suspension du projet de construction de l'école de Val-David ? »

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que pour le moment, il n'y aura pas d'ajout de locaux modulaires.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que beaucoup d'éléments de réponse se retrouvaient également dans les explications précitées du directeur général.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture des questions reçues de Mme Yolaine Besnard.

La question 1 : « Comment le ministre de l'Éducation ou les CSS définissent le service aux élèves sur lequel les coupures budgétaires annoncées ne devraient pas avoir d'impact et qu'est-ce qui en fait partie ? »

M. Barbeau indique que la réponse à cette question a été donnée dans les explications qui précèdent.

La question 2 : « Avez-vous l'intention de démontrer qu'il est impensable que les coupures exigées en général et le report du projet de construction de l'école de Val-David en particulier n'aient pas d'effet sur le service aux élèves ? »

En réponse, le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que bien que les éléments de réponses aient déjà été fournis, il peut y avoir certains autres inconvénients, dont des classes plus petites, ne pas bénéficier du terrain ou d'installations, mais que l'équipe-école rend le service.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture de la question de M. Simon Montigny, résident de Val-David.

La question 1 : « Pouvez-vous nous partager la capacité actuelle des écoles Sainte-Marie et Saint-Jean-Baptiste VERSUS l'évolution des besoins en places pour le secteur de Val-David depuis 2018 et pour les 4 années à venir. »

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état de la capacité des deux pavillons de l'école Saint-Jean-Baptiste, soit la capacité ministérielle de 19 locaux et 455 élèves tandis que l'utilisation actuelle est de 24 locaux (ce qui inclut des locaux non dédiés à être des classes régulières) pour 515 élèves, dont 6 élèves qui ont dû être déplacés.

L'évolution de la clientèle quant à elle depuis 2018 est la suivante :

2018-2019 : 514
 2019-2020 : 528
 2020-2021 : 528
 2021-2022 : 509
 2022-2023 : 501
 2023-2024 : 520
 2024-2025 : 515

Selon les projections, les nombres d'élèves seront :

2025-2026 : 561
 2026-2027 : 564
 2027-2028 : 559
 2028-2029 : 556

La question 2 : « Est-il vrai que vous avez remis 1M \$ des taxes scolaires au ministère en trop perçu l'an dernier ou ce sera le cas cette année ? »

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que le montant retourné était près de 1M \$ puisqu'en cas de trop perçu, des sommes sont retournées au ministère de l'Éducation. C'est ainsi dans tous les centres de services scolaires depuis l'uniformisation des taux de taxes à travers la province.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture de la question de Mme Jessica Dello Sbarba, résidente de Val-David.

La question : « Concernant l'arrêt de construction de l'école de Val-David, avez-vous un plan de priorité mis en place si le budget revient à la CSSL pour les projets scolaires de reconstruction, sommes-nous au top des priorités ? »

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que la réponse à cette question a été fournie par les explications du directeur général.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, informe les membres du conseil d'administration qu'une autre question a été acheminée au conseil d'administration, mais que celle-ci était de la nature d'une demande d'accès à l'information et que le suivi sera fait via le secrétaire général dans les 20 jours.

Mme Diane Croteau Labouly, résidente de Val-David, demande s'il est possible d'obtenir du ministère de l'Éducation des précisions sur ce qu'il considère du service à l'élève.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne que selon l'information disponible, le service à l'élève est tout ce qui est relatif à l'enseignement, à la réussite et au transport scolaire.

7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu du comité de parents s'étant tenu le 13 janvier 2025. Les sujets suivants ont été traités : la première communication relativement au plan de transition vers la nouvelle école, les collaborations entre les directions du secteur sud, les mouvements de directions, le rapport de consultation relativement aux changements d'écoles et modifications des aires de dessertes, la 3^e place du Centre de services scolaire des Laurentides dans un palmarès, les coupures budgétaires et le compte rendu du président du conseil d'administration M. Martin Barbeau, relativement à la séance de décembre s'étant tenue à la Polyvalente des Monts.

La présidente du comité de parents, Mme Margarita Solis, a fait un suivi quant à la formation obligatoire de tous les membres, la production de dépliants, un compte rendu des activités de la Fondation pour la réussite des élèves, les sondages obligatoires à effectuer au sein des écoles primaires, les retraits de micro-ondes dans les écoles pour assurer une meilleure surveillance des enfants, les cellulaires dans les écoles secondaires et la location de locaux en dehors des heures de classe qui est à gérer par le service des ressources matérielles.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – *Suivi*

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait une présentation quant au suivi des cibles du Plan d'engagement vers la réussite. Elle explique qu'un outil a été conçu afin de faire des constats et de se donner des cibles intermédiaires. Les cibles intermédiaires permettent de créer une pression pour atteindre les objectifs. Le plan de mise en œuvre du projet éducatif et le travail soutenu par le service des ressources éducatives permettent de travailler sur les cibles. Le Plan d'engagement vers la réussite doit demeurer la priorité pour tous.

8.2 Fusion ÉA-FP

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique aux membres du conseil d'administration que l'absentéisme est en baisse au niveau de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, tandis qu'autrefois certains programmes vivotaient. La fusion a dynamisé le milieu en plus de favoriser la mutualisation et la rationalisation.

C'est un changement organisationnel important, mais il est mieux de travailler ensemble, de créer une synergie et une vie étudiante.

Des programmes en concomitance sont à développer pour rendre pratique la formation professionnelle.

Le rapatriement de la formation générale des adultes de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin vers l'immeuble de l'École hôtelière des Laurentides, bien qu'ayant son lot de défis, vient créer une nouvelle dynamique et jusqu'à présent, la majorité des commentaires reçus des élèves et du personnel sont positifs. Au niveau de la formation professionnelle, les cohortes se remplissent et les résultats sont mieux que prévu. Il y a également des listes d'attente à l'éducation des adultes. L'absentéisme s'améliore au niveau de l'éducation des adultes, mais les jeudis et les vendredis demeurent problématiques. Une analyse est en cours pour voir s'il est opportun de donner de la formation les soirs en début de la semaine.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Sondage organisationnel – *Information*

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, fait la présentation d'un sondage organisationnel. Ce sondage fait état de ce qui est important pour les membres du personnel versus les forces ou les éléments à travailler par le Centre de services scolaire des Laurentides. Cet outil s'intègre aussi dans les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite. Le sondage permet de faire des constats.

Suite à des questions d'administrateurs, la directrice du service des ressources humaines reconnaît qu'il peut y avoir un certain biais dans la collecte de données effectuée en raison de l'outil choisi. Les informations seront validées auprès d'un « focus group ».

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'un des facteurs qui ressort est l'importance du besoin de reconnaissance. À cet effet, celui-ci mentionne que la reconnaissance a fait l'objet d'une formation pour tous les gestionnaires.

9.2 Compte-rendu du comité des ressources humaines du 26 novembre 2024 - *Information*

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, fait un compte-rendu du comité des ressources humaines s'étant tenu le 26 novembre 2024. Les éléments ci-dessous ont été discutés : l'accueil des employés, les outils et l'agenda standardisé. Mme Couturier mentionne également qu'il y a au service des ressources humaines un formulaire de départ pour les employés qui ne quittent pas pour la retraite, bien que celui-ci soit peu utilisé.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

10.1 Amendement - Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire – *Lancement en consultation*

La directrice du service des ressources éducatives Secondaire, Éducation des adultes et Formation professionnelle, Mme Stéphanie Leclerc, présente le projet de résolution.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, quitte la séance.

(Incidence : Il est 20 h 27).

453^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'il doit y avoir une « Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire » au Centre de services scolaire des Laurentides conformément à l'article 233 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la politique doit s'harmoniser avec le régime pédagogique en vigueur;

ATTENDU QUE la dernière politique du Centre de services scolaire des Laurentides et son guide d'application ont été adoptés le 16 décembre 1998 respectivement par la 84^e et la 85^e résolution du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE les encadrements existants doivent être revus afin de répondre aux besoins organisationnels et à l'évolution législative;

ATTENDU QU'au terme de l'adoption d'une nouvelle politique, il faudra abroger ces anciens encadrements;

ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion doit être consulté sur toute politique en vertu des articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les enseignants doivent être consultés relativement à la politique précitée en vertu des articles 233 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources éducatives : secteurs Secondaire, Éducation des adultes et Formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE LANCER EN CONSULTATION la « Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire » jointe à la présente pour en faire partie intégrante **CA 453-25**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Présentation des résultats de la 1^{re} étape au primaire – *Information*

La directrice du service des ressources éducatives Primaire et adaptation scolaire, Mme Caroline Provost, fait une présentation des résultats de la 1^{re} étape au primaire. Certains résultats sont préoccupants puisque des écarts peuvent aller jusqu'à 20 % des cibles du Plan d'engagement vers la réussite.

10.3 Présentation des résultats de la 1^{re} étape au secondaire – *Information*

La directrice du service des ressources éducatives Secondaire, Éducation des adultes et Formation professionnelle, Mme Stéphanie Leclerc, fait une présentation des résultats de la 1^{re} étape au secondaire et dénote une diminution dans certains résultats. Celle-ci fait état que l'un des défis est de rendre plus d'élèves au terme de la 5^e secondaire.

10.4 État de situation du décrochage – *Information*

La directrice du service des ressources éducatives Secondaire, Éducation des adultes et Formation professionnelle et administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, fait une présentation relativement au décrochage scolaire. Pour la cohorte 2018-2025, il y aurait 24 % de décrochage, soit 169 élèves non diplômés et non légalement qualifiés. Pour tous ces élèves, un suivi personnalisé est fait par une conseillère pédagogique pour que les élèves puissent obtenir un diplôme ou une qualification.

Mme Leclerc indique que ce taux de décrochage est préoccupant.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le décrochage représente une difficulté importante. Il est influencé par une économie de services qui ne requiert souvent pas de qualification particulière.

Retour du vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais.

(Incidence : Il est 20 h 55).

Plusieurs administrateurs soulignent l'importance de cet enjeu qui est souvent lié à l'absentéisme et à un contexte historique.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, demande quel a été l'impact de la pandémie sur le taux de décrochage.

La directrice du service des ressources éducatives Secondaire, Éducation des adultes et Formation professionnelle et administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, indique que le taux de décrochage était similaire, nonobstant la pandémie.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, demande s'il est possible pour l'organisation d'intervenir au niveau préscolaire.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne que pour certains milieux et sous certaines conditions, il est possible d'avoir une maternelle 4 ans, mais qu'il y a des limitations quant aux locaux.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, mentionne qu'il y a un dépistage fait avant l'entrée scolaire, ce qui est aidant.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'un programme axé sur l'emploi est un moyen pour réduire le décrochage.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique qu'il est aussi pertinent d'avoir des passerelles pour que certains élèves de niveau secondaire puissent passer directement à la formation professionnelle.

10.5 Résultats des épreuves de janvier - *Information*

Le document sera transmis aux membres du conseil d'administration par le secrétaire général.

11.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

11.1 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Lancement en consultation*

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente le projet de résolution. Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, apporte quelques précisions quant aux mesures de transitions à adopter.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, demande pourquoi la mesure de transition est limitée à 2 ans.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que la priorité bénéficie aux élèves de 5^e et 6^e année et leur fratrie. Par la suite, les priorités présentes à la politique s'appliquent.

M. Dagenais demande si des élèves hors du territoire qui habitent près d'une des écoles du territoire pourraient être priorités sur des élèves du territoire.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, indique que la loi n'est pas à cet effet.

454^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'EN vertu de la 443^e résolution du conseil d'administration en date du 11 décembre 2024 a été adopté le principe : de « prioriser la fratrie des élèves de 3^e cycle provenant de Sainte-Adèle dans les demandes de choix d'école. À noter que les demandes de choix d'école se font annuellement. Cet amendement serait d'une durée de deux ans »;

ATTENDU QUE cet amendement est temporaire, ciblé et doit entrer immédiatement en vigueur avant la période d'inscription;

ATTENDU QUE le cas échéant que ce principe de mesures transitoires pourrait être assimilable à une cause humanitaire;

ATTENDU QUE ce principe est néanmoins intégré à la politique qui fait l'objet du lancement en consultation bien que temporaire afin que celui-ci soit connu et diffusé;

ATTENDU QUE les amendements ne constituant pas une mesure transitoire temporaire assimilable à une cause humanitaire doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves en vigueur, telle qu'amendée par le conseil d'administration le 7 décembre 2022 et consignée à la 261^e résolution;

ATTENDU les fondements de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) et plus particulièrement sur les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240, 242 et 468, le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents (extrait);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objectif de proposer aux élèves un traitement uniforme et connu quant aux droits de fréquentation des écoles du Centre de services scolaire, de préciser les modalités concernant le choix d'école, de déterminer les critères relatifs au transfert d'élèves et préciser les modalités concernant un élève extraterritorial;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement de la présente politique doit faire l'objet de consultations auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents et des enseignants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais :

D'ADOPTER, DE METTRE EN VIGUEUR ET DE DIFFUSER dès maintenant pour la prochaine période d'inscription, le principe transitoire temporaire et ciblé ci-dessous à intégrer à la politique adoptée par la 261^e résolution en date du 7 décembre 2022. Les frères et soeurs des élèves de 3^e cycle qui résident dans les secteurs du Lac Renaud ou du Mont-Loup-Garou auront la priorité pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027, dans le cadre d'un choix d'école à l'école Saint-Joseph;

D'ADOPTER pour les fins de consultation le projet d'amendement de la « Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves », tel que figurant au document annexé aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1 Amendement à la Politique d'accès aux documents du centre de services scolaire des Laurentides et protection des renseignements personnels – *Lancement en consultation*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait une présentation du projet de résolution.

455^e RÉOLUTION :

ATTENDU QU'il est pertinent d'avoir une Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et de la protection des renseignements personnels au Centre de services scolaire des Laurentides puisque le nombre de demandes d'accès à l'information est en forte croissance et qu'il est opportun de clarifier les obligations et les rôles au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE la dernière politique du Centre de services scolaire des Laurentides a été adoptée le 21 novembre 1985 par la 2085^e résolution du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la politique doit être revue afin de répondre aux besoins organisationnels et à l'évolution législative;

ATTENDU QU'au terme de l'adoption d'une nouvelle politique, il faudra abroger l'ancienne politique;

ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion doit être consulté sur toute politique en vertu des articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE LANCER EN CONSULTATION la Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et de la protection des renseignements personnels jointe à la présente pour en faire partie intégrante **CA455-25**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Aucune question n'est soumise.

17.0 Affaires diverses

Aucun sujet

18.0 Levée de la séance**456^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 52).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

